



DROITS ET RESPONSABILITE

Année : 2023

Lieu : Lyon

Responsabilité juridique dans les soins - FORMATION

Réf. : ECTRE01A



Compétences Visées

Connaître et comprendre sa responsabilité professionnelle sur le plan juridique au regard des réformes des métiers en cours.

Objectifs, Contenus

Actualiser les connaissances en matière législative et jurisprudentielle

- Les règles de la responsabilité professionnelle et l'actualisation des connaissances en matière de jurisprudence.
- Les nouvelles exigences des usagers.
- La mise à jour des compétences des IDE et des AS et le statut de médecin junior.
- Les règles d'engagement de la responsabilité devant le juge : notion de faute, différents ordres de juridiction, responsabilité devant l'employeur, responsabilité ordinale.

Identifier les responsabilités propres à la pratique des soins

- Les responsabilités face aux risques : notion de surveillance des patients, responsabilité pour les vols et détériorations d'objets, risques de catastrophes, initiatives risquées vis-à-vis des patients.
- Les responsabilités face aux droits des patients : respect du secret professionnel, de la volonté du patient, responsabilité face au confort physique et moral du patient.

Personnes concernées

Tout professionnel du secteur sanitaire et médicosocial.

Lyon 2023

Durée

2 jours

» du 05/06/2023 au 06/06/2023

Intervenant

ALDIAS Virginie

- Avocate
- DEA Droit de la santé
- Coach professionnel
- Responsable des Affaires Juridiques dans les Hôpitaux

Prix

Tarif **Inter** : **700 €** Net de taxe

Tarif **Intra** : **Nous consulter**

Méthode

- Apport théorique.
- Analyse de situation.
- Étude de cas.
- Mise en pratique.
- Analyse d'impact.

Valeur ajoutée de la formation

La formation s'appuie sur des analyses de pratique en sous-groupes, à partir de jurisprudences réelles. Elle permet l'acquisition d'un positionnement plus juste.

Prérequis

» Aucun

Dispositif D'évaluation

L'évaluation sera réalisée à l'aide des critères suivants :

- **Les attentes** des participants seront recueillies par le formateur lors du lancement de la formation et confrontées aux objectifs de formation.
- **Les acquis / les connaissances** seront évalués en début et en fin de formation par l'intermédiaire d'un outil proposé par le formateur (quiz de connaissances, questionnaire, exercice de reformulation, mise en situation...).
- **La satisfaction** des participants à l'issue de la formation sera évaluée lors d'un tour de table, le cas échéant en présence du commanditaire de la formation, et à l'aide d'un questionnaire individuel « À chaud » portant sur l'atteinte des objectifs, le programme de formation, les méthodes d'animation et la qualité globale de l'intervention.
- A distance de la formation : il appartiendra aux stagiaires **d'analyser les effets de la formation sur les pratiques individuelles et collectives de travail**, notamment lors de leur entretien professionnel. Des outils pourront être suggérés pendant la formation (plans d'action, préfiguration d'un plan d'amélioration des pratiques individuelles et collectives, grille de suivi personnalisé de mesure d'impact...).

À noter

Voir aussi

- [Dommages associés aux soins : annonce et gestion de la situation](#)
- [Secret professionnel et confidentialité des informations](#)
- [Droits des usagers](#)